

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL

En application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical,

Légalement convoqué le 04 février 2021, en application des articles L. 2121-10, pour les délibérations n°141 à 172 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les délibérations n°21-01 à 21-11, s'est réuni à 18h dans la salle de délibérations du Conseil Départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Chantal VILLALARD, Présidente.

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

21-01 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2020

Le Comité Syndical, à l'unanimité

Approuve le Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

21-02 : Demande de subvention pour les travaux de restauration des berges de l'Oise sur la commune de Neuville sur Oise en amont du Pont de la D48E

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Autorise la Présidente à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les aides financières maximales dans le cadre de la restauration des berges de l'Oise sur la commune de Neuville-sur-Oise, en amont du pont de la D48E.

Autorise la Présidente à signer la convention de financement ou tout autre document afférent.

Dit que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget de la carte 1 du Syndicat Mixte.

21-03 : Carte 3 – contributions 2020 dans le cadre de la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise sur les communes de Saint-Ouen l'Aumône et Neuville sur Oise

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres représentant la carte 3,

Approuve les coûts 2020 relatifs aux opérations et aux frais de fonctionnement déclinés comme suit :

- Pour la commune de Saint-Ouen-L'Aumône
 - Charges liées aux opérations : 3 033,26 €
 - Charges de fonctionnement : 2 191,62 €

Soit un total de **5 224,88 €**.

- Pour la commune de Neuville-sur-Oise
 - Charges liées aux opérations : 1 933,92 €
 - Charges de fonctionnement : 780,44 €

Soit un total de **2 714,36€**

21-04 : Carte 3 - Contributions prévisionnelles dans le cadre de la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise sur les communes de Saint-Ouen l'Aumône et Neuville sur Oise

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres représentant la carte 3,

Approuve les coûts prévisionnels 2021 relatifs aux opérations et aux frais de fonctionnement déclinés comme suit :

- Pour la commune de Saint-Ouen-L'Aumône : 7 913 €
- Pour la commune de Neuville-sur-Oise : 3 557 €

21-05 : Compte de Gestion 2020

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Donne acte à la Présidente de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2020 produit par le Payeur départemental, conformément à l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

21-06 : Compte Administratif 2020

Madame Villalard ayant quitté la salle, le Doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-Marie BONTEMPS, fait procéder au vote,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Arrête les comptes du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise en approuvant le Compte administratif de l'exercice 2020, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

21-07 : Affectation des résultats 2020

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Constate que le Compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de 399 090,12 € répartis de la manière suivante :

- CARTE 1 : + 217 511,26 €
- CARTE 2 : + 20 947,47 €
- CARTE 3 : + 113 779,59 €
- CARTE 4 : + 46 951,80 €

Décide de répartir les excédents de fonctionnement entre la section de fonctionnement afin de prendre en compte pour l'ensemble des cartes, les variations de prix historiques liées à la réception des offres du marché pluriannuel d'entretien des berges de l'Oise (risberme, evergreen, chemin, ...), ramassage des déchets, fenêtres visuelles, lutte contre la renouée du japon, entretien des espaces naturels sensibles.

Pour la carte 1 :

Entretien des anciens aménagements réalisés par le Syndicat

Pour la carte 2 :

Entretien du ru du Montubois (Méry-sur-Oise et Mériel).

Pour la carte 3 :

Entretien du mobilier installé par le SMBO (passerelle, barrière)

Entretien des cheminements

Pour la carte 4 :
Entretien de l'ENS de Mours

	Résultat fonctionnement 2020	Proposition de virement à la section d'investissement	Proposition d'affectation d'excédent en fonctionnement
Carte 1	217 511,26 €	187 660,05 €	29 851,21 €
Carte 2	20 947,47 €	10 000,00 €	10 717,75 €
Carte 3	113 779,59 €	27 199,09 €	86 092,34 €
Carte 4	46 951,80 €	24 962,83 €	21 759,25 €
<i>sous total</i>	<i>399 190,12 €</i>	<i>156 331,99 €</i>	<i>242 858,13 €</i>

21-08 : Budget primitif 2021

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif de l'année 2021 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise, les crédits étant votés par chapitres et par cartes.

21-09 : Contributions statutaires pour l'année 2021

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Accepte la répartition de la contribution globale due au Syndicat Mixte par ses membres au titre de l'exercice 2021 telle que :

	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Contribution globale
Communauté de communes Carnelle Pays de France	3 138,71 €		1 729,10 €		4 867,81 €
Communauté de communes Sausseron impressionniste	11 217,57 €		6 297,93 €		17 515,50 €
Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	25 712,57 €	53 299,10 €	17 791,20 €		96 802,88 €
Communauté de communes Haut Val d'Oise	22 440,71 €	21 711,18 €	21 214,24 €	84 476,57 €	149 842,70 €
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	104 944,00 €				104 944,00 €
Département du Val d'Oise	130 543,23 €		70 548,71 €	9 558,78 €	210 650,72 €
TOTAL	297 996,79 €	75 010,28 €	117 581,19 €	94 035,35 €	584 623,62 €

Dit que la recette correspondante sera versée pour le fonctionnement et l'investissement du SMBO au chapitre 74 pour le fonctionnement, et que les recettes liées à l'investissement feront l'objet d'un virement entre sections, du montant équivalent à la recette.

21-10 : Modification du règlement intérieur du SMBO

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve la modification du règlement intérieur,

Dit que cette délibération abroge la délibération n°20-13 du 5 février 2020.

21-11 : Fermeture annuelle des locaux du Conseil Départemental du Val d'Oise

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve la modification du Règlement intérieur du Syndicat Mixte et notamment l'article 25, qui définit la fermeture des locaux par décision administrative,

Dit que la fermeture administrative des locaux nécessite la restitution d'une journée de RTT pour chacun des jours non travaillés.

Dit que cette délibération abroge la délibération n°20-14 du 5 février 2020.

La séance est levée à 19h50.



Antal VILLALARD

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise